Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM142026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026
Absents : M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY
Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 12

DELIBERATION 14/2026 – 3.2 LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE – CESSION DU LOT N°6

Vu la délibération n°40/2025 en date du 4 juin 2025, par laquelle le Conseil Municipal décide de fixer le prix du terrain pour les lots du lotissement de la Chènevière à 95 € TTC le mètre carré, et autorise Monsieur Le Maire à signer les actes de vente, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Vu la demande en date du 24 février 2026, de Monsieur Célestin MANET et Madame Cassandra TOUTANT, qui se sont portés acquéreurs du lot n°6, d'une superficie de 417 m²,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur vendre ce lot.
Cet achat de parcelle est conditionné par la signature d'un avant-contrat auprès de Maître BORDIER, notaire à Dol de Bretagne.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la vente du lot n°6 du lotissement de la Chènevière, d'une superficie de 417 m², à Monsieur Célestin MANET et Madame Cassandra TOUTANT, au prix de 95€ TTC le mètre carré, soit 39 615, conditionnée par la signature d'un avant-contrat avec la Commune, qui sera rédigé par Maître BORDIER, notaire à Dol de Bretagne.
- **INDIQUE** que tous les frais inhérents à la vente de cette parcelle seront à la charge des acquéreurs.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 27 février 2026
et transmission en Préfecture, le 27 février 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 février 2026
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh